

LE PROGRAMME DESTINÉ À AMÉLIORER
LA PRODUCTIVITÉ

Question n° 1955—**M. Saltsman:**

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il entrepris une étude de rentabilité sur le nouveau Programme destiné à améliorer la productivité (PEP), qui doit être réalisé à compter du 1^{er} novembre 1969 et, dans l'affirmative, va-t-on déposer le rapport de cette étude de rentabilité et sinon, le Conseil du Trésor a-t-il commandé une étude de rentabilité, conformément au système planification-programmation-budget?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): En effet, le ministère a fait une étude de rentabilité mais elle ne sera pas déposée. Le ministère l'a entreprise de sa propre initiative conformément aux lignes directrices du système plani-

fication-programmation-budget. L'étude définitive sera soumise au Conseil du Trésor.

LE REVENU PROVENANT DES AÉROPORTS

Question n° 2004—**M. Baldwin:**

Pour la période allant du 1^{er} juillet 1968 au 31 décembre 1968, inclusivement, quels montants ont rapporté au receveur général a) la taxe fédérale d'un cent et demi le gallon, imposée aux aéroports sur le carburant d'aviation et b) la taxe fédérale de cinq cents le gallon imposée aux aéroports sur les huiles de graissage pour carters de moteurs d'avions (i) aux aéroports au Canada (ii) à l'aéroport international de Toronto (iii) à l'aéroport international de Montréal (iv) à l'aéroport de Cartierville (v) à l'aéroport de Saint-Hubert et (vi) à l'aéroport international d'Ottawa?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):

Période du 1^{er} juillet 1968 au
31 décembre 1968

Aéroports

- (i) Tous les aéroports du Canada
- (ii) Aéroport international de Toronto
- (iii) Aéroport international de Montréal
- (iv) Cartierville
- (v) Saint-Hubert
- (vi) Aéroport international d'Ottawa

	a) Carburant d'aviation à 1.5c. le gallon	b) Huiles de graissage à 5c. le gallon
Carburant et huiles de graissage	\$2,865,639.25	
	\$775,969.63	\$405.92
	977,965.34	885.90
	4,156.66	50.55
Exploité par l'ARC jusqu'au 1 ^{er} janvier 1969.	\$96,249.25	\$99.62

Renvoi 1—Concerne le sous-alinéa (i). La répartition entre le carburant d'aviation et les huiles de graissage des moteurs d'avions pour les aéroports autres que les aéroports internationaux de Toronto, Montréal et Ottawa et que celui de Cartierville n'est pas disponible en ce moment.

Renvoi 2—Concerne le sous-alinéa (v). La taxe imposée aux aéroports sur le carburant d'aviation et sur les huiles de graissage de moteurs d'avions ne s'applique qu'aux aéroports exploités par le ministère des Transports. L'aéroport de Saint-Hubert a été exploité par l'ARC jusqu'au 1^{er} janvier 1969.

LE TRAVERSIER «JOHN HAMILTON GRAY»

Question n° 2043—**M. Macquarrie**

1. Combien de passagers peuvent normalement prendre place à bord du traversier *John Hamilton Gray*?

2. Combien d'automobiles peuvent-elles y être embarquées?

3. Combien a) de passagers et b) d'automobiles sont considérés comme constituant une charge normale pour ce traversier?

4. Si le chiffre indiqué en réponse à la question n° 3 est inférieur à celui indiqué pour les questions n° 1 et 2 quelles sont les raisons de cette diminution?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. 550.

2. 190.

3. a) 400; b) 190.

4. Le nombre des passagers autorisé sur un traversier est régi par le nombre de véhicules qu'il peut embarquer et par le nombre de personnes par véhicule. On a constaté récemment qu'un grand nombre de ces véhicules étaient des camions et des remorques. Cela explique la limite de 400 passagers qui est jugée satisfaisante.

LES ZONES POSTALES DU TORONTO
MÉTROPOLITAIN

Question n° 2044—**M. Robinson:**

Le ministre des Communications songerait-il à établir une nouvelle répartition et une nouvelle désignation des zones postales du Toronto métropolitain afin que ces dernières respectent les frontières municipales de la région et, dans l'affirmative, quand prévoit-il le faire et, sinon, pourquoi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Le ministère des Postes a adopté le 1^{er} mai 1969, un nouveau plan de zonage pour la région du Toronto métropolitain. Autant que possible, ce plan tiendra compte des limites municipales des localités. Ce nouveau système fait partie d'un programme à l'échelle nationale qui doit faciliter la livraison du courrier adressé aux usagers de la poste dans les grands centres.